

COMPAGNIE DE L'OCCIDENT
POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE S.A.

RAPPORT ANNUEL

AU

31 DÉCEMBRE 2016

COFI
Société anonyme
2, rue de l'Eau • L-1449 Luxembourg
Capital social: EUR 23.300.000,00 entièrement libéré
R.C.S.: Luxembourg B 9539

SOMMAIRE

1. ORGANES DE LA SOCIÉTÉ	5
2. COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2016	
2.1. RAPPORT DE GESTION	7
2.2. BILAN	12
2.3. COMPTE DE PROFITS ET PERTES	14
2.4. ANNEXE LÉGALE AUX COMPTES ANNUELS	15
2.5. RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ	28
3. ORGANIGRAMME DU GROUPE	31
4. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 21 JUIN 2017 : CONVOCATION.....	33

ORGANES DE LA SOCIETE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

*jusqu'à l'Assemblée
Générale Annuelle du
15.06.2016*

*jusqu'à l'Assemblée
Extraordinaire du
22.12.2016*

**à partir du
22.12.2016**

Président Frédéric Wagner
Vice-Président Massimo Trabaldo Togna
Administrateurs Jean Bodoni Americo Bortuzzo Robert Hoffmann Jean Noël Lequeue Bruno Panigadi
Secrétaire Bruno Panigadi

Président Edio Delcò
Vice-Président Massimo Trabaldo Togna
Administrateurs Jean Noël Lequeue Pierre Poncet Frédéric Wagner
Secrétaire Bruno Panigadi

Président Jean Bodoni
Vice-Président Massimo Trabaldo Togna
Administrateur Jean Noël Lequeue
Secrétaire Bruno Panigadi

RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

BDO AUDIT, Luxembourg

<p style="text-align: center;">RAPPORT DE GESTION AU 31 DÉCEMBRE 2016</p>

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ

En date du 22 décembre 2016, les actionnaires de COFI se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire. Au cours de celle-ci ils ont décidé la scission partielle de la Société et d'attribuer à la nouvelle société AURIGA S.A., Luxembourg, tous les investissements du secteur bancaire. Le texte complet avec toutes les conditions résultant de cette scission est disponible sur le site internet www.cofi.lu à la rubrique « Information aux actionnaires ».

Suite à cette scission, COFI développera ses investissements plus particulièrement dans le secteur immobilier, agricole et industriel.

Compte tenu des grands changements dus à la scission, l'exercice 2016 se clôture avec une perte nette de EUR 54.752,68 (31.12.2015 : profit net de EUR 14.124.027,07), dont les principaux éléments sont les suivants :

- dividendes provenant des participations pour EUR 114.580,00 (31.12.2015 : EUR 14.574.824,95) ;
- perte nette d'opérations sur titres et autres valeurs mobilières pour un montant de EUR 191.274,80 (31.12.2015 : profit net de EUR 550.778,20) ;
- profit net des transactions en devises étrangères pour un montant de EUR 800.970,65 (2015 : EUR 713.954,59) ;
- autres charges externes de EUR 543.901,41 (31.12.2015 : EUR 841.911,07).

Au 31 décembre 2016, le total des fonds propres s'élève à EUR 45.924.421,08 (31.12.2015 : EUR 230.046.501,67) incluant le résultat de l'exercice.

Le total des immobilisations financières, net de corrections de valeur, s'élève à EUR 20.847.189,00 (31.12.2015 : EUR 186.001.169,61) ; les variations durant la période sous revue sont les suivantes :

- *mouvements en augmentation*
 - EUR 1.338.800,00 : achat de 1 % d'actions de la société *CASSA LOMBARDA SPA* dans le cadre d'une option. Ces actions ont été transférées dans le cadre de la scission partielle;

Rapport de gestion au 31 décembre 2016 (suite)

- EUR 300.000,00 : achat de 4,77 % d'actions de la société *LV. EN. HOLDING SRL*, principale actionnaire de la société *L. V. VENTURE GROUP*, une holding cotée au marché MTA de la Bourse italienne qui investit dans des entreprises à fort potentiel de croissance dans le domaine des technologies numériques ;
 - USD 300.000,00 soit EUR 273.298,96 : souscription de l'augmentation du capital social, d'un montant totale de USD 100 millions, de *TRI ALPHA ENERGY*, Rancho Santa Margarita, CA (USA). *TAE* est une société privée active dans le secteur de l'énergie nucléaire ;
 - EUR 5.000,00 : notre quote-part de l'augmentation de l'avance actionnaires versée à *SHEPTON CONSULTADORIA E SERVIÇOS SA* ;
 - EUR 200.000,00 : reprise correction de valeur sur la participation *SHEPTON CONSULTADORIA E SERVIÇOS SA* ;
 - EUR 650.000,00 : reprise correction de valeur sur la participation *HEPTAGON INVESTMENTS LIMITED* ;
- *mouvements en diminution*
- EUR 250.041,23 : vente à la valeur nominale d'environ 3 % dans le capital de *SARTORIA SAINT ANDREWS MILANO SPA* ;
 - EUR 2,00 : élimination suite à la liquidation finale de *EUROCEANICA (UK) LTD* ;
 - EUR 400.000,00 : correction de valeur sur la participation *BULK MALTA LTD* ;
 - EUR 250.000,00 : correction de valeur sur la participation *TRI ALPHA ENERGY INC* ;
- *dans le cadre de la scission partielle délibérée par l'AGE du 22 décembre 2016, ont été transférés à COFI :*
- EUR 5.472.586,34 : attribution de 625.246 actions de la nouvelle société *AURIGA SA* ;
- *dans le cadre de la scission partielle délibérée par l'AGE du 22 décembre 2016, ont été transférés à la nouvelle société AURIGA SA :*
- EUR 171.597.114,66 : cession de 20.000 actions *PKB PRIVATBANK SA*, après avoir souscrit l'augmentation du capital social de *PKB PRIVATBANK SA* d'un montant de CHF 4 millions avec un prime d'émission de CHF 67.867.600,00 soit un montant total de CHF 71.867.600,00 par l'apport de 11.813.208 actions *CASSA LOMBARDA SPA* pour la contre-valeur de EUR 65.654.114,95 ;
 - EUR 896.507,83 : cession de 10.000 actions *DORFINA SA*.

Rapport de gestion au 31 décembre 2016 (suite)

Au 31 décembre 2016, COFI est engagée à verser le montant de EUR 1.449.409,30 (31.12.2015 : EUR 939.677,06), dont capital résiduel pour la souscription de fonds d'investissement.

Au cours de l'exercice, COFI a acheté 59.300 actions propres, au prix total de EUR 945.173,00 soit un prix moyen de EUR 15,94 par action. Au 31 décembre 2016, après scission et attribution des actions de AURIGA S.A., la Société détenait 625.246 actions propres au coût total de EUR 910.789,19 soit un coût moyen de EUR 1,47 par action. Depuis le 1^{er} janvier 2017 la Société n'a pas acheté de nouvelles actions propres.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Depuis la clôture de l'exercice et jusqu'à ce jour, les faits significatifs à signaler est le progrès dans la restructuration de *Shepton Consultadoria e Serviços S.A.* et ses filiales. À cet égard, la filiale à 100 % *TRM Investors Inc*, New York, a été liquidée et ses investissements ont été attribués directement à *Shepton Consultadoria e Serviços S.A.*

Le Conseil d'administration évalue les possibilités et les exigences pour retirer de la cotation le titre COFI.

PERSPECTIVES FUTURES

Le Conseil d'Administration continuera à analyser les différentes opportunités qui lui seront offertes afin d'optimiser la rentabilité du Groupe sans perdre de vue la protection nécessaire des actifs contre tous risques d'érosion monétaire.

PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX ACTIONNAIRES

Le Conseil d'administration propose de reporter la perte de l'exercice de EUR 54.752,68. Aucun dividende ne sera payé.

Rapport de gestion au 31 décembre 2016 (suite)

Les mandats des membres du Conseil d'Administration expirant à la date de l'Assemblée, nous vous prions donc de bien vouloir désigner les membres du nouveau Conseil d'Administration et de fixer le montant global des émoluments et jetons de présence.

En outre, nous vous proposons

- d'autoriser le Conseil d'Administration à racheter des actions COFI, au nom et pour compte de la Société ;
- de bien vouloir fixer le montant total et l'échelle des prix minimum et maximum à l'intérieur de laquelle les actions pourront être rachetées. Cette autorisation expirera à la date de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra pour l'approbation des comptes de l'exercice 2017.

Luxembourg, le 18 mai 2017

pour le Conseil d'Administration
Jean Bodoni
Président

BILAN
ET
COMPTE DE PROFITS ET PERTES

BILAN

en EUR	notes	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF			
C. ACTIF IMMOBILISÉ		20.847.189,00	186.001.169,61
III. Immobilisations financières	2,3, 3	20.847.189,00	186.001.169,61
1. Parts dans des entreprises liées	3,1	11.503.878,45	182.458.700,94
2. Créances sur des entreprises liées	2,4, 3,2	77.000,00	72.000,00
3. Participations	3,3	2.586.558,77	2.186.600,00
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations	3,4	6.336.398,02	740.513,91
6. Autres prêts	2,4, 3,5	343.353,76	543.354,76
D. ACTIF CIRCULANT		44.475.355,90	47.600.248,74
II. Créances	2,4	2.692.301,14	371.220,00
4. Autres créances	4	2.692.301,14	371.220,00
<i>a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		<i>2.692.301,14</i>	<i>371.220,00</i>
III. Valeurs mobilières	2,5	9.381.198,06	14.372.745,94
2. Actions propres ou parts propres	5	910.789,19	5.438.202,34
3. Autres valeurs mobilières	6	8.470.408,87	8.934.543,60
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	7	32.401.856,70	32.856.282,80
TOTAL ACTIF		65.322.544,90	233.601.418,35

Les notes annexées font partie intégrante des comptes annuels

BILAN

en EUR	notes	31/12/2016	31/12/2015
PASSIF			
A. CAPITAUX PROPRES	8	45.924.421,08	230.046.501,67
I. Capital souscrit	9	23.300.000,00	163.300.000,00
IV. Réserves		22.679.173,76	18.873.935,46
1. Réserve légale	10	2.330.000,00	6.400.000,00
2. Réserve pour actions propres ou parts propres	11	910.789,19	5.438.202,34
4. Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur		19.438.384,57	7.035.733,12
4.a. autres réserves disponibles		18.721.759,91	5.373.935,46
4.b. autres réserves non disponibles	12	716.624,66	1.661.797,66
V. Résultats reportés		0,00	33.748.539,14
VI. Résultat de l'exercice		(54.752,68)	14.124.027,07
B. PROVISIONS	2.6	2.638.464,76	2.543.417,22
1. Provisions pour pensions et obligations similaires	13	2.050.614,76	2.161.617,22
2. Provisions pour impôts	14	587.850,00	381.800,00
C. DETTES	2.7	16.759.659,06	1.011.499,46
4. Dettes sur achat et prestations de services		121.154,63	176.267,29
4.a. dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		121.154,63	176.267,29
8. Autres dettes		16.638.504,43	835.232,17
8.a. dettes fiscales		12.550,00	0,00
8.b. dettes au titre de la sécurité sociale		1.117,82	1.657,09
8.c. autres dettes	15	16.624.836,61	833.575,08
<i>i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		<i>16.624.836,61</i>	<i>833.575,08</i>
TOTAL PASSIF		65.322.544,90	233.601.418,35

Les notes annexées font partie intégrante des comptes annuels

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

en EUR	<i>notes</i>	01/01/2016 31/12/2016	01/01/2015 31/12/2015
4. Autres produits d'exploitation	16	188.082,75	26.900,79
5. Matières premières et consommables et autres charges externes		(545.691,63)	(851.478,81)
5.a Matières premières et consommables		(1.790,22)	(9.567,74)
5.b Autres charges externes	17	(543.901,41)	(841.911,07)
6. Frais de personnel		(32.473,11)	(48.508,23)
6.a Salaires et traitements		(28.568,37)	(42.936,69)
6.b Charges sociales		(3.904,74)	(5.571,54)
<i>i) couvrant les pensions</i>		<i>(2.352,00)</i>	<i>(3.182,32)</i>
<i>ii) autres charges sociales</i>		<i>(1.552,74)</i>	<i>(2.389,22)</i>
8. Autres charges d'exploitation	18	(134.550,00)	(132.000,00)
9. Produits provenant de participations	19	114.580,00	14.574.824,95
9.a provenant d'entreprises liées		0,00	14.443.923,39
9.b provenant d'autres participations		114.580,00	130.901,56
10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé		110.293,09	66.760,18
10.b autres produits ne figurant pas sous 10.a	20	110.293,09	66.760,18
11. Autres intérêts et autres produits financiers		819.528,69	738.876,01
11.b autres intérêts et produits financiers	21	819.528,69	738.876,01
13. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	22	675.128,48	373.725,76
14. Intérêts et autres charges financières		(1.008.568,48)	(389.731,93)
14.b autres intérêts et charges financières	23	(1.008.568,48)	(389.731,93)
15. Impôts sur le résultat		0,00	(3.210,00)
16. Résultat après impôts sur le résultat		186.329,79	14.356.158,72
17. Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.		(241.082,47)	(232.131,65)
18. Résultat de l'exercice		(54.752,68)	14.124.027,07

Les notes annexées font partie intégrante des comptes annuels

ANNEXE LÉGALE AUX COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016

1 GÉNÉRALITÉS

La Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie a été constituée sous la forme d'une société anonyme le 14 avril 1971.

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties. La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

La dénomination sociale abrégée COFI, a été déposée comme marque internationale dans les pays suivants: Luxembourg, Belgique, Pays-Bas, Italie, Principauté de Monaco et Suisse.

Depuis sa création, la Société n'a exercé aucune activité commerciale soumise à la TVA.

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le 22 décembre 2016, une Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé le spin-off partiel de la Société, donnant naissance à une nouvelle entité : AURIGA S.A., qui aura comme seule activité de détenir les participations bancaires qui ont été transférées de COFI.

Le but de cette opération était de séparer le secteur bancaire du secteur immobilier, agricole et industriel, de sorte que les deux branches d'activité puissent fonctionner de façon autonome.

Les autorisations nécessaires, qui ont été requises à la FINMA (autorité suisse de surveillance du secteur bancaire, financier et d'assurance) et à la Banque Centrale Européenne, à travers de la Banque d'Italie, ont été régulièrement obtenues.

La scission partielle, avec effet comptable rétroactif au 1^{er} Janvier 2016, attribue à la nouvelle entité constituée les revenus et les coûts qui sont liés aux investissements bancaires transférés et la quote-part des charges de scission.

Annexe légale aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016

Le texte complet avec toutes les conditions résultant de cette scission est disponible sur le site internet www.cofi.lu à la rubrique « Information aux actionnaires ».

La condition suspensive a été levée par le courrier du 22 février 2017 adressé à la société AURIGA S.A. par la Banque Centrale Européenne.

2 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

Comparabilité des exercices

La loi du 18 décembre 2015, amendant la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, et le règlement grand-ducal adopté à la même date, ont modifié le schéma du bilan et du compte de profits et pertes.

Afin de se conformer à ces nouvelles dispositions, l'allocation des comptes et la présentation des comptes annuels au 31 décembre 2016 ont été modifiées. Pour assurer la comparabilité des exercices, les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés de la même manière, sans impact sur le résultat de l'exercice 2015.

2.2 CONVERSION DE DEVICES

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'EUR sont enregistrées en EUR au cours de change en vigueur à la date de transaction. L'actif immobilisé exprimé dans une devise autre que l'EUR est converti en EUR au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. À la date de clôture, à l'exception des créances et prêts, l'actif immobilisé reste converti au cours de change historique.

Les avoirs en banque sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Annexe légale aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016

2.2 Conversion de devises (suite)

Les autres postes de l'actif et les passifs sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes, les pertes de change non réalisées. Les bénéfices de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont évaluées au prix d'acquisition et font l'objet de corrections de valeur, afin de donner à ces éléments la valeur inférieure qui leur est attribuée à la date de clôture du bilan, si les administrateurs jugent que la dépréciation sera durable. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.4 CRÉANCES

Les créances sont évaluées à la valeur nominale diminuée, le cas échéant, des corrections de valeur devenues nécessaires, afin de les renseigner à leur valeur de réalisation. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.5 VALEURS MOBILIÈRES

Les valeurs mobilières sont évaluées à leur prix d'acquisition diminué, le cas échéant, de corrections de valeur lorsque le prix du marché est inférieur au prix d'achat. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.6 PROVISIONS

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

Annexe légale aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016

2.7 DETTES

Les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou, le cas échéant, à leur valeur de remboursement.

3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES - Variations de l'exercice

en EUR	31/12/2016	31/12/2015
Valeur d'acquisition au début de l'exercice	207.957.552,46	207.820.352,46
Augmentations au coût d'acquisition	1.917.098,96	2.008.200,00
Diminutions au coût d'acquisition	(19.055.780,89)	(1.871.000,00)
Mouvement net suite à la scission	(167.021.036,34)	0,00
Valeur d'acquisition à la fin de l'exercice	23.797.834,19	207.957.552,46
Corrections de valeur au début de l'exercice	(21.956.382,85)	(21.456.382,85)
Corrections de valeur de l'exercice	(650.000,00)	(1.000.000,00)
Reprises de corrections de valeur de l'exercice	9.655.737,66	500.000,00
Mouvement net suite à la scission	10.000.000,00	0,00
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(2.950.645,19)	(21.956.382,85)
Investissement net à la fin de l'exercice	20.847.189,00	186.001.169,61

Annexe légale aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016

3.1 PARTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES

Entreprises dans lesquelles la Société détient plus de 20% du capital

	droit de vote en %	devise	Total des fonds propres (*)	Résultat de l'exercice
Buddahrock Pty Ltd, Scone	100,00%	AUD	15.751.547,00	224.282,00
Glenbuddah Pty Ltd, Scone	100,00%	AUD	(1.537.250,00)	224.282,00
Quintia SpA, Milano	100,00%	EUR	12.725.395,00	709.509,00
Shepton Cons & Serv SA, Luxembourg	60,00%	EUR	95.378.007,77	95.013.621,04
Sonetto Pty Ltd, Sydney	100,00%	AUD	185.243,00	(10.000,00)

Dans le tableau ci-dessus, le total des fonds propres inclut le résultat de l'exercice. Toutes les entreprises ont clôturé les états financiers au 31 décembre 2016 et les données du tableau se réfèrent à cette date.

3.2 CRÉANCES SUR DES ENTREPRISES LIÉES

Entreprises dans lesquelles la Société détient plus de 20% du capital

Au 31 décembre 2016, il subsiste une avance de EUR 77.000,00 en faveur de la société *SHEPTON CONSULTADORIA & SERVIÇOS SA*, Luxembourg.

3.3 PARTICIPATIONS

Entreprises dans lesquelles la Société détient plus de 20% du capital

	droit de vote en %	devise	Total des fonds propres	Résultat de l'exercice
Heptagon Investment Ltd, Tortola	30,30%	USD	3.472.946,98	(3.463,09)
Sartoria Saint Andrews Milano Spa	23,64%	EUR	7.133.679,00	362.095,00

Dans le tableau ci-dessus, le total des fonds propres inclut le résultat de l'exercice ; toutes les entreprises ont clôturé leurs états financiers au 31 décembre 2016 et les données du tableau se réfèrent à cette date.

Annexe légale aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016

3.4 TITRES AYANT LE CARACTÈRE D'IMMOBILISATIONS

Net de corrections de valeur, COFI détient une participation (10 %) pour un montant de EUR 540.512,91 dans la société BULK MALTA LTD, Malte ; une participation (4,77 %) pour un montant de EUR 300.000,00 dans la société LV. EN. HOLDING SRL, Rome et une participation (0,019 %) pour un montant de EUR 23.298,96 dans la société TRI ALPHA ENERGY INC, Rancho Santa Margarita, Californie, USA. Suite à la scission partielle, COFI détient également 625.246 actions (3,1262%) dans la société AURIGA S.A. pour un montant de EUR 5.472.586,15.

3.5 AUTRES PRÊTS

Au 31 décembre 2016, net de corrections de valeur, il subsiste une avance de EUR 343.353,76 en faveur de la société *BULK MALTA LTD, Malte*.

4 CRÉANCES – AUTRES CRÉANCES

en EUR	31/12/2016	31/12/2015
Administration des Contributions Directes (ACD)	591.773,21	371.220,00
Créances diverses	2.100.527,93	0,00
TOTAL	2.692.301,14	371.220,00

La Société a enregistré une avance envers l'Administration des Contributions Directes (ACD) pour un montant de EUR 591.773,21 (31.12.2015 : EUR 371.220,00) correspondant aux acomptes d'impôts. En considérant les provisions pour impôts de EUR 587.850,00 (31.12.2015 : EUR 381.800,00) au passif du bilan, il subsiste un crédit vis-à-vis de l'ACD de EUR 3.923,21.

Le montant de EUR 2.100.527,93 concerne un crédit envers la société AURIGA S.A., pour des paiements anticipés par COFI, mais à charge de la nouvelle entité dans le cadre des opérations de scission.

L'ensemble des créances a une échéance inférieure à un an.

Annexe légale aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016

5 ACTIONS PROPRES OU PARTS PROPRES

Au cours de l'exercice, COFI a acquis 59.300 actions propres, au prix total de EUR 945.173,00 soit un prix moyen de EUR 15,94 par action.

Au 31 décembre 2016, après scission et attribution des actions de la société AURIGA S.A., COFI détenait 625.246 actions propres au coût total de EUR 910.789,19 soit un coût moyen de EUR 1,47 par action.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 la Société n'a pas acheté de nouvelles actions propres.

6 AUTRES VALEURS MOBILIÈRES

en EUR	31/12/2016	31/12/2015
Actions	773.084,59	933.387,02
Fonds d'investissements	7.055.558,92	7.359.491,00
Obligations	636.843,09	636.843,09
Intérêts courus sur obligations	4.922,27	4.822,49
TOTAL	8.470.408,87	8.934.543,60

7 AVOIRS EN BANQUES, AVOIRS EN COMPTES DE CHÈQUES POSTAUX, CHÈQUES ET ENCAISSE

en EUR	31/12/2016	31/12/2015
Avoirs en banques, comptes à vue	31.415.023,76	31.194.101,03
Avoirs en banques, comptes à préavis	941.251,02	1.632.705,68
Avoirs en banques, comptes à terme	26.583,79	26.583,79
Intérêts courus sur les avoirs en banques	18.998,13	2.892,30
TOTAL	32.401.856,70	32.856.282,80

Annexe légale aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016

8 **CAPITAUX PROPRES - Variations de l'exercice**

en EUR	Capital souscrit	Réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	TOTAL
31 décembre 2015	163.300.000,00	18.873.935,46	33.748.539,14	14.124.027,07	230.046.501,67
affectation du résultat		800.000,00	13.324.027,07	(14.124.027,07)	0,00
attribution d'un dividende			(9.911.367,54)		(9.911.367,54)
scission partielle	(140.000.000,00)	3.005.238,36	(37.161.198,67)		(174.155.960,31)
résultat de l'exercice				(54.752,68)	(54.752,68)
31 décembre 2016	23.300.000,00	22.679.173,82	0,00	(54.752,68)	45.924.421,14

9 **CAPITAL SOUSCRIT**

Le *Capital souscrit* se compose de 20 millions d'actions sans valeur nominale. Compte tenu des actions propres détenues par la société, 19.374.754 actions sont en circulation.

10 **RÉSERVE LÉGALE**

La *Réserve légale* s'élève déjà à 10 % du capital social et par conséquent l'affectation du 5 % des bénéfices n'est plus nécessaire. Le montant affecté à la *Réserve légale* n'est pas distribuable.

11 **RÉSERVE POUR ACTIONS PROPRES OU PARTS PROPRES**

En application de l'art. 49-5 § (1) a) de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et modifications successives, la Société a doté la *Réserve pour actions propres ou parts propres* du même montant payé pour l'acquisition de ses actions propres.

Le montant affecté à la *Réserve pour actions propres ou parts propres* n'est pas distribuable.

Annexe légale aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016

12 AUTRES RÉSERVES INDISPONIBLES

Les *Autres réserves indisponibles* se réfèrent au montant total mis à disposition du Conseil d'administration pour l'achat futur par COFI de ses propres actions.

13 PROVISIONS POUR PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES

Les *Provisions pour pensions et obligations similaires* de EUR 2.050.614,76 (31.12.2015 : EUR 2.161.617,22) comprennent les sommes allouées à des salariés du Groupe payables au terme de leur collaboration.

14 PROVISIONS POUR IMPÔTS

Les *Provisions pour impôts* de EUR 587.850,00 représentent les charges d'impôts estimées par la Société pour les exercices pour lesquels les bulletins d'imposition définitifs n'ont pas encore été reçus. Les avances payées figurent dans le poste *Autres créances* à l'actif du bilan.

15 AUTRES DETTES

Les *Autres dettes*, dont le montant total s'élève à EUR 16.638.504,43 (31.12.2015 : EUR 835.232,17), comprennent un montant de EUR 16.598.575,76 payable à la société AURIGA S.A., dans le cadre des opérations de scission.

L'ensemble des dettes a une échéance inférieure à un an.

16 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les *Autres produits d'exploitation*, dont le montant total s'élève à EUR 188.082,75 (31.12.2015 : EUR 26.900,79), comprennent un montant de EUR 157.382,75 relatif au remboursement de la quote-part des frais de scission due à COFI par la société AURIGA S.A..

Annexe légale aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016

17 AUTRES CHARGES EXTERNES

en EUR	31/12/2016	31/12/2015
Loyers et charges locatives	(73.076,83)	(66.569,14)
Sous-traitance, entretiens et réparations	(3.688,45)	(2.288,69)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (note 17.1)	(417.292,94)	(726.086,29)
Primes d'assurance	(455,80)	(1.544,66)
Frais de marketing et de communication	(31.604,53)	(26.954,08)
Charges externes diverses	(17.782,86)	(18.468,21)
TOTAL	(543.901,41)	(841.911,07)

17.1 RÉMUNÉRATIONS D'INTERMÉDIAIRES ET HONORAIRES

en EUR	31/12/2016	31/12/2015
Services bancaires et assimilés	(116.692,75)	(110.434,79)
Honoraires	(269.272,32)	(577.721,34)
Autres rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(31.327,87)	(37.930,16)
TOTAL	(417.292,94)	(726.086,29)

18 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

en EUR	31/12/2016	31/12/2015
Tantièmes	(134.550,00)	(132.000,00)
TOTAL	(134.550,00)	(132.000,00)

Annexe légale aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016

19 PRODUITS PROVENANT DE PARTICIPATIONS

en EUR	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des immobilisations financières (note 19.1)	114.580,00	14.574.824,95
TOTAL	114.580,00	14.574.824,95

19.1 REVENUS DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

en EUR	31/12/2016	31/12/2015
Parts dans des entreprises liées	0,00	14.443.923,39
Participations	114.580,00	130.901,56
TOTAL	114.580,00	14.574.824,95

20 PRODUITS PROVENANT D'AUTRES VALEURS MOBILIÈRES, D'AUTRES TITRES ET DE CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ - AUTRES PRODUITS NE FIGURANT PAS SOUS 10.A

en EUR	31/12/2016	31/12/2015
Valeur comptable des immobilisations financières cédées, titres ayant le caractère d'immobilisations	(1,00)	0,00
Autres produits de valeurs mobilières	110.294,09	66.760,18
TOTAL	110.293,09	66.760,18

Annexe légale aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016

21 AUTRES INTÉRÊTS ET PRODUITS FINANCIERS

en EUR	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts bancaires et assimilés	18.558,04	24.921,42
Gains de change	800.970,65	713.954,59
TOTAL	819.528,69	738.876,01

22. CORRECTIONS DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES ET SUR VALEURS MOBILIÈRES FAISANT PARTIE DE L'ACTIF CIRCULANT

en EUR	31/12/2016	31/12/2015
Correction de valeurs - Titres ayant le caractère d'immobilisations	(450.000,00)	(1.000.000,00)
Correction de valeurs - Autres prêts	(200.000,00)	0,00
Reprise de correction de valeurs - Parts dans des entreprises liées	200.000,00	0,00
Reprise de correction de valeurs - Participations	650.000,00	500.000,00
Reprise de correction de valeurs - Autres valeurs mobilières	475.128,48	873.725,76
TOTAL	675.128,48	373.725,76

23 INTÉRÊTS ET AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

en EUR	31/12/2016	31/12/2015
Moins value de cession de valeurs mobilières, autres valeurs mobilières	(776.697,37)	(389.707,74)
Intérêts bancaires sur comptes courants	(332,88)	(24,19)
Pertes sur ventes de participations	(231.537,23)	0,00
Pertes sur autres prêts	(1,00)	0,00
TOTAL	(1.008.568,48)	(389.731,93)

Annexe légale aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016

24 RÉMUNÉRATIONS, AVANCES ET CRÉDITS ACCORDÉS AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE

Au cours de l'exercice 2016, un montant de EUR 134.550,00 (31.12.2015 : EUR 132.000,00) a été alloué aux membres des organes d'administration et de surveillance de la Société.

Aucune avance, aucun crédit, ni aucune garantie n'ont été accordés aux membres des organes d'administration et de surveillance dans la même période.

25 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre 2016, COFI est engagée à verser le montant de EUR 1.443.409,30 (31.12.2015 : EUR 939.677,06), dont capital résiduel pour la souscription de fonds d'investissement.

26 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Depuis la clôture de l'exercice et jusqu'à ce jour, l'unique fait significatif à signaler est le progrès dans la restructuration de *Shepton Consultadoria e Serviços S.A.* et ses filiales. À cet égard, la filiale à 100 % *TRM Investors Inc*, New York, a été liquidée et ses investissements ont été attribués directement à *Shepton Consultadoria e Serviços S.A.*

27 COMPTES CONSOLIDÉS (LOI DU 11 JUILLET 1988 AMENDÉE)

Conformément à l'article 309 et suivants de la susdite loi, COFI établit des comptes consolidés et un rapport de gestion consolidé.

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Aux Actionnaires de
Compagnie de l'Occident pour
la Finance et l'Industrie S.A.
2, rue de l'Eau
L-1449 Luxembourg

Rapport sur les comptes annuels

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2016 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie S.A. au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Autres informations

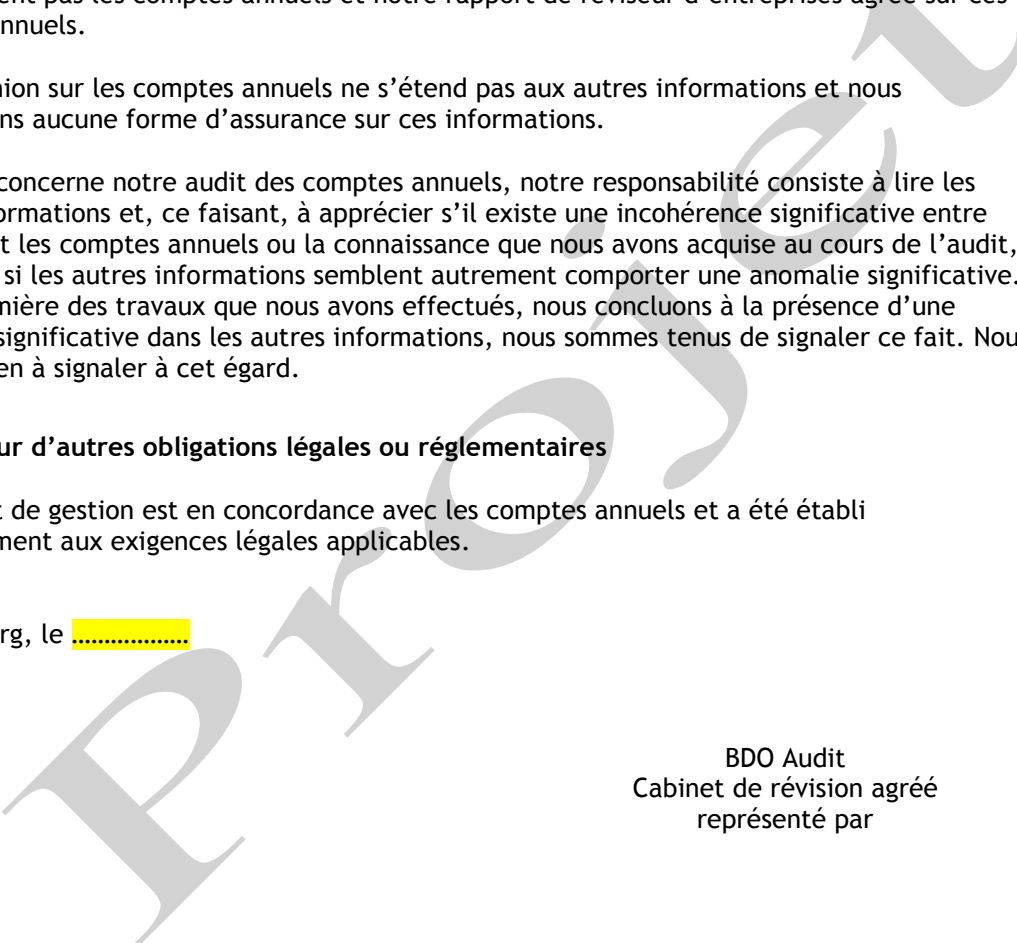
La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

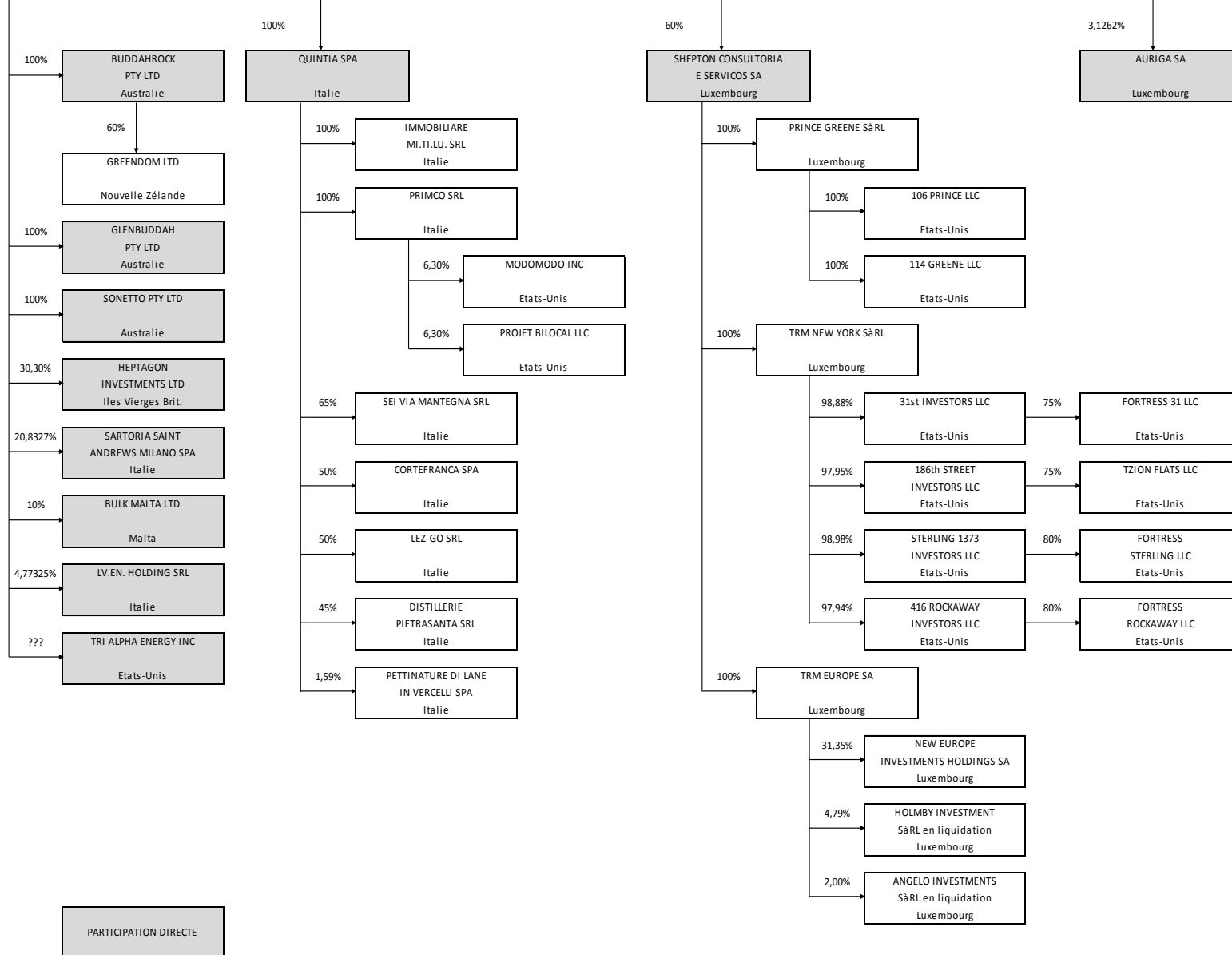
Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Luxembourg, le


BDO Audit
Cabinet de révision agréé
représenté par

Daniel Croisé

Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie S.A.



PARTICIPATION DIRECTE

**ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 21 JUIN 2017
CONVOCATION**

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

qui se tiendra le **21 juin 2017 à 11.00 heures au siège social** afin de débattre de l'ordre du jour suivant :

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2016 ;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2016 ;
3. Affectation du résultat ;
4. Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2016 ;
5. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions pour l'année 2016 ;
6. Élections statutaires et détermination des rémunérations ;
7. Rachat d'actions propres : autorisation à conférer au conseil d'administration ;
8. Divers.

Le conseil d'administration de la Société continue à constater qu'à la suite de la décision de l'assemblée générale du 13 février 2015 de convertir l'ensemble de ses actions au porteur en actions nominatives, il reste encore des actions en circulation sous la forme de titres au porteur pour lesquelles les titulaires n'ont pas demandé leur inscription au registre des actionnaires. Il est rappelé que le conseil d'administration avait décidé de faire une inscription d'office dans le registre des actionnaires comme étant une position réservée en attendant la conversion des actions et l'identification des actionnaires en question et par conséquent de ne plus procéder aux publications d'usage mais de convoquer exclusivement par lettre recommandée.

Formalités de participation

Afin de pouvoir participer à l'assemblée générale annuelle, il est rappelé aux actionnaires, n'ayant pas procédé aux formalités requises pour la mise au nominatif de leurs actions, de se rendre sur le site de COFI (www.cofi.lu) et d'y procéder.

À défaut, le droit de vote attaché à ces actions restera suspendu et le droit au dividende différé.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire qui devra être actionnaire.

Pas de quorum de présence requis. Les résolutions seront adoptées à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration

COFI
société anonyme

2, rue de l'Eau • L-1449 Luxembourg
R.C.S.: Luxembourg B 9539
Tél. +352 - 29 92 30 • Fax +352 - 29 92 31
www.cofi.lu • info@cofisa.lu